Procès-verbal de l’assemblée générale annuelle de l’Association des propriétaires du lac Hotte

Samedi, 7 juillet 2018

**Membres présents**

* Francine Gamache (secrétaire-trésorière) et Pierre Lafontaine (président)
* Geneviève Mc Clatchie (secrétaire d’assemblée) et Sébastien Hotte (vice-président)
* Line Tessier et Paul Plouffe
* Céline Pesant et Richard Coulombe
* Jacques Larouche représentant Glenn Schweyer
* Daniel Paquet
* Maurice Mourey
* Royal Crites
* France Dompierre et Denis Robinson
* Diane Briand et Claude Landry
* Marjolaine Poirier et Marc Poirier
* Denise Lacelle
* Louise Cinanni
* Alex Leblanc et Jimmy Prince
* Normand Dubois
* Josée Lamarche
* Isabelle Trudeau
* Solange Hotte
* Solange Hotte pour la succession Henri Hotte
* Nancy Oakley
* Germain Dambremont
* Lise Legault
* André Cyr

1. **Accueil et collecte de la cotisation annuelle**

Pour ceux qui n’avaient pu le faire avant.

**2) Ouverture de l’assemblée et mot de bienvenue du président**

Ouverture de l’assemblée à 9h40. Le président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et souligne l’arrivée de deux nouveaux propriétaires autour du lac soit Mme Nancy Oakley au #372 ainsi que M. Jason Corrigan au #454.

**3) Adoption de l’ordre du jour**

Le président fait la lecture de l’ordre du jour. Un point concernant les chenilles et les tiques est ajouté au varia. Le varia restant ouvert si d’autres membres souhaitent ajouter quelque chose.

**4) Adoption du procès-verbal de l’AGA du 8 juillet 2017**

Paul Plouffe propose l’adoption du procès-verbal.

**5) Rapport financier au 31 décembre 2017**

Le président explique le rapport financier 2017. Un total de 59 membres ont payé leur cotisation annuelle (pour un total de 1475$) sur un total de 71 propriétaires. Le comité est satisfait de la participation. Les dépenses totales se chiffrent à 1129,42$. À la fin de l’exercice financier, l’ADPLH comptait une encaisse de 6359,59$.

Le président propose de garder les cotisations au même montant, soit 25$ en vue de pouvoir conserver un coussin financier en prévision des correctifs à apporter au ruisseau Ménard ainsi que pour un éventuel inventaire des plantes aquatiques qui sera dû prochainement.

Claude Landry propose l’adoption des états financiers.

**6) Suivi des dossiers**

a) Suivi de la réparation de l’éolienne sur la plage

Le compresseur de l’éolienne était brisé. La pièce a été envoyée à la compagnie pour la faire réparer le 5 mai et nous l’avons reçue le 7 août (3 mois). Le compresseur a été réinstallé le 8 août. Le tout fonctionne bien depuis. Aucune facture n’a été reçue pour cette réparation qui aurait pu coûter entre 600 et 900$. Lise Legault a demandé la durée de la garantie. Celle-ci étant d’un an.

Les diaphragmes de l’éolienne chez Manon et Yves Galarneau ont également été remplacés au début de juin 2017.

b) Suivi de l’étude du ruisseau côté Ménard

Le conseil d’administration a fait de multiples tentatives auprès de la municipalité afin d’obtenir une rencontre et discuter avec eux de la problématique au niveau de l’érosion et de l’apport en sédiments qui sont observés au ruisseau Ménard. Le maire et deux conseillers sont venus visiter le ruisseau en compagnie de Pierre et Sébastien. Ils ont pu constater l’érosion. Toutefois, le conseil municipal refuse de rencontrer les administrateurs du lac Hotte et refuse de s’impliquer dans ce dossier. L’Association se serait attendue à ce que la municipalité agisse en bon père de famille et collabore à la mise en place des correctifs à apporter pour régler le problème.

Solange Hotte demande un rappel de la problématique et suggère d’aller chercher un avis juridique.

Le président a communiqué aux membres la chronologie des événements depuis le changement du ponceau.

M. Mourey questionne alors l’assemblée sur l’interaction entre les grosses pluies, les castors trappés et l’érosion. Pierre évoque qu’aucune problématique de cet ordre n’était présente avant le changement du ponceau.

Solange Hotte est contente que le dossier soit ouvert et suggère de s’assurer que les instances concernées soient informées de la problématique afin de respecter les délais de prescription.

Claude Landry suggère de s’adresser au pallier supérieur, soit la MRC et le ministère de l’environnement. En réponse à cela, le président nous informe que la MRC et le ministère ont été contacté. Un dossier a été ouvert afin de voir s’il y a matière à porter plainte. Claude Landry suggère d’informer la municipalité de nos démarches auprès des paliers supérieurs.

Marc Poirier suggère que les propriétaires des deux terrains adjacents au ruisseau fassent une plainte officielle à la municipalité. Selon son expérience, un contribuable a parfois plus de poids dans ces cas-là. Denise Lacelle, une des propriétaires concernées, dit avoir fait une plainte et la municipalité aurait dit ne pas avoir d’argent cette année.

Le président propose que le plus grand nombre possible de résidents du lac Hotte se rendent au conseil municipal le premier lundi de septembre afin d’obtenir des réponses et des explications et voir comment on pourrait travailler en collaboration. Ces démarches sont importantes puisque l’apport en sédiments amène du phosphore au lac, ce qui va à l’encontre des efforts faits par les riverains qui travaillent à la renaturalisation des berges.

Isabelle Trudeau propose de faire signer une pétition par les résidents du lac pour appuyer les démarches de l’association.

Jacques Larouche, représentant Glenn Schweyer, suggère de contacter nos députés provinciaux qui eux ont à gagner des votes prochainement.

Solange Hotte suggère de faire appel aux médias de la région.

c) Analyses d’eau pour les coliformes fécaux et pour le programme RSVL

Les résultats de 2017 sont encore une fois excellents soit moins de 20 unités/100 ml. La transparence de l’eau en 2017 était de 3.3 m en moyenne.

Cette année, en plus des analyses d’eau pour la baignade, nous faisons des analyses de la qualité de l’eau avec le RSVL au coût de 239$. Phosphore, carbone organique dissous et chlorophylle seront mesurés. Les dates de prélèvement sont le 17 juin, le 16 juillet et le 20 août. Le RSVL recommande de faire des analyses d’eau à tous les 4 ans et pour 2 ou 3 années consécutives (nous l’avons fait en 2014 la dernière fois).

d) Vidange collective des installations septiques à date fixe

Une vidange collective sera faite le lundi 10 septembre 2018 avec Épursol. Un rabais de groupe de 20$ sera consenti à chacun. Le président explique la procédure pour s’inscrire auprès d’Épursol au 819-428-1777.

e) Suivi pour les pancartes avec numéros civiques côté lac

Pierre a appelé le fournisseur de pancartes et poteaux. Il s’agit de M. Michel Miron de St-André-Avellin, tél : 819-743-2347.

Le coût est de 11$+tx pour la pancarte et de 15,75$+tx pour le poteau. La municipalité ne souhaite pas s’impliquer.

Alex Leblanc dit être contre ce projet pour des questions esthétiques et propose que les propriétaires le fasse sur une base volontaire. Marc Poirier qui avait proposé cet ajout d’adresses du côté du lac pour des raisons de sécurité est d’accord pour que ce soit fait sur une base volontaire, aux frais des propriétaires.

f) Suivi sur les sentiers privés de Mme et M. Fouquette de la forêt voisine

Les propriétaires des sentiers semblent satisfaits du respect qu’ont eu les résidents du lac Hotte. Geneviève Mc Clatchie propose d’envoyer par courriel la carte faite par Danny Rossy sur laquelle les limites du terrain seront identifiées pour aider les membres à bien reconnaître le terrain de Mme et M. Fouquette afin de continuer de bien respecter leurs attentes.

Solange Hotte réitère que les sentiers appartenant à la succession Henri Hotte sont interdits aux gens de l’extérieur. Les résidents du lac Hotte peuvent y circuler à leurs risques et péril.

g) Limite de vitesse

Un rappel est fait par le président concernant la limite de 30km/h sur le chemin du Lac-Hotte pour la sécurité des gens et pour réduire la poussière. Royal Crites nous informe aussi que peu d’automobilistes font leur arrêt à la jonction des chemins et qu’il serait primordial que tous fassent leur arrêt pour assurer la sécurité. Solange Hotte propose d’amender le code d’éthique pour inciter les résidents à porter attention aux deux arrêts à la fourche du chemin. Elle suggère également d’avertir les livreurs de la limite de vitesse.

h) Site internet de l’ADPLH

Le président nous invite à visiter le site web de l’association au lachotte.squarespace.com

i) Mise à jour des coordonnées

Chacun est invité à faire la mise à jour de leurs coordonnées si celles-ci ont changées.

j) Comité social -Royal Crites

Le conseil d’administration et l’ensemble des membres remercient Royal Crites pour son implication au niveau de comité social. M. Crites a d’ailleurs été nommé « bénévole de l’année » par l’association auprès de la municipalité de St-André-Avellin.

M. Crites organisera une épluchette pour le dimanche 2 septembre. En cas de pluie, l’événement sera remis au lundi. Il fera appel aux résidents pour l’aider. Il empruntera un BBQ et un brûleur auprès de deux résidents. Marjolaine Poirier se propose pour contacter Party Lafleur pour voir si leur participation pourrait être possible.

**7) Varia**

a) Arbre tombé dans le la

Les propriétaires ont fait des démarches afin d’enlever l’arbre tombé dans le lac. Patrice Chartrand leur a offert son aide avec sa machinerie.

b) Tiques

Marjolaine Poirier s’informe auprès des membres afin de savoir si certains ont vu des tiques dans les environs. Elle demande de capturer l’insecte si nous en voyons un dans le but de le faire analyser.

c) Castors

Un trappeur viendra lundi le 9 juillet afin de capturer le castor à l’oeuvre au lac. Certains propriétaires pensent aussi avoir vu des rats musqués.

d) Bateaux à moteurs

Le vice-président souligne que cela fait maintenant 10 ans que le lac Hotte est sans bateaux à moteur. Les membres applaudissent.

e) Gros pin mort à la fourche du chemin du Lac-Hotte

Lise Legault s’informe auprès de l’assemblée pour savoir à qui appartient le terrain sur lequel le gros pin mort risque de tomber incessamment. Ce terrain appartenant à la succession Henri Hotte, Solange vérifiera ce qu’il en est.

f) Internet Papineau

Jimmy Prince évoque le fait que la connexion internet n’est pas optimale. Bien qu’une 2e antenne ait été installée, celle-ci est déjà saturée par le nombre grandissant d’abonnés au service. Il demande donc à l’association de faire une démarche auprès d’Internet Papineau afin qu’ils ne surchargent pas les antennes existantes et qu’ils en ajoutent une si c’est la solution pour avoir la vitesse attendue de 5 Mbps.

**8) Élection du Conseil d’administration**

Les membres remercient les trois administrateurs pour leur travail. Geneviève Mc Clatchie propose que les trois restent en poste, secondée par l’ensemble des membres.

Levée de l’assemblée à 11h30. (Un gros Merci à Geneviève d’avoir accepté d’être notre secrétaire d’assemblée).